



RCS : BORDEAUX  
Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 03713  
Numéro SIREN : 797 803 459  
Nom ou dénomination : 2 C WORLD

Ce dépôt a été enregistré le 26/08/2015 sous le numéro de dépôt 14474

**PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE  
EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES**

La société 2 C WORLD, Société par Actions simplifiée au capital de 1.000 €, immatriculée au R.C.S de Bordeaux sous le numéro 797 803 459, ayant son siège social 19 rue de la Lède de la Seuve – 33260 LA TESTE DE BUCH.

Le présent acte a été  
déposé au Greffe du  
Tribunal de commerce  
de Bordeaux le

L'AN DEUX MILLE QUINZE

Le 26 AOUT 2015

ET LE 25 mai 2015 À HEURES

sous le N° 14474

Les associés, de la société 2 C WORLD au capital de 1000 € divisé en 100 actions de 50 € chacune, se sont réunis spontanément en assemblée générale extraordinaire au siège social de la société.

**SONT PRESENTS :**

**Madame Julie CHABANIS**, née le 5 décembre 1984 à VERSAILLES, de nationalité française, célibataire, demeurant 51 rue Plantagenet – 49100 ANGERS.

**Propriétaire de 50 actions.**

**ET :**

**Monsieur Stevens COMTE**, né le 29 septembre 1979 à LYON 3<sup>ème</sup> arrondissement (69), de nationalité française, célibataire, demeurant 26 rue Jean Jaurès – 69740 GENAS.

**Propriétaire de 50 actions.**

**TOTAL : 100 ACTIONS / 100 ACTIONS**

Tous les associés étant présents, l'assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

**Madame Julie CHABANIS**, préside la réunion en sa qualité de Présidente-associée.

1/3 JC  
C.S

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Autorisation de la cession de l'ensemble des actions de Madame Julie CHABANIS au profit de Monsieur Stevens COMTE ;
- Révocation du mandat de Président de Madame Julie CHABANIS ;
- Nomination de Monsieur Stevens COMTE en tant que Président.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- L'acte de cession envisagé entre le cédant et le cessionnaire.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte des ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Il déclare la discussion ouverte sur l'Ordre du jour.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'Ordre du jour.

#### RESOLUTION N°1 :

Sur l'autorisation de la cession de l'ensemble des actions par Madame Julie CHABANIS au profit de Monsieur Stevens COMTE.

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance de l'acte de cession,

Décide à l'unanimité des associés d'autoriser la cession des 50 actions du cédant au profit du cessionnaire pour un prix forfaitaire de 20.000 € tel que déterminé dans l'acte de cession.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**RESOLUTION N°2 :**

Sur la révocation du mandat de Président de Madame Julie CHABANIS.

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance de l'acte de cession,

Décide à l'unanimité des associés de révoquer le mandat de Président de Madame Julie CHABANIS à effet différé, dès complet paiement du prix de cession des 50 actions susvisées.

Décide à l'unanimité de lui donner entier *quitus* pour sa gestion au titre de l'exercice en cours et au titre du premier exercice de la société pour la période du 01/10/2013 au 31/07/2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**RESOLUTION N°3 :**

Sur la nomination de Monsieur Stevens COMTE en qualité de Président.

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance de l'acte de cession,

Décide à l'unanimité des associés de nommer Monsieur Stevens COMTE en qualité de Président à compter de l'effectivité de la révocation de Madame Julie CHABANIS.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à :

Heures

Il a été dressé le présent procès-verbal de tout ce qui précède, qui a été signé par tous les associés, après lecture.

Madame Julie CHABANIS

Associée détenant 50 actions



Monsieur Stevens COMTE

Associé détenant 50 actions

